

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



## Déclaration de Maladie

N° W21-638812

154678

### Maladie

Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 00032 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : FARIS LIOU BNA

Date de naissance : 08/01/1965

Adresse : 74 Les villas Afafa 3 Dar Bouazza

Tél. : 0661167766 Total des frais engagés : 502,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin : M. Faris GUESCOL KRAFESS

Medecine Générale - Echographie  
8, Rue Assaad Benou Zarara - 3<sup>me</sup> Etage  
Maârif - Casablanca  
Tél : 022.98.80.71 / 061.41.17.27  
INPE : 091014357

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Faris loubna Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Système nerveux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 24 MAR 2012

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/02/23	302,95

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Dr. Ouafae Guessous Krafess

Cabinet de Médecine Générale

Echographie

Expertise médicale - Diabétologie

Psychologie médicale



الدكتوره دفأء كوسوس الكرافس

عيادة الطب العام

الفحص بالصدى

الخبرة الطبية - مرض السكري

التشخيص النفسي الطبي

Casablanca, le

01.02.23

الدار البيضاء، في

Loubna Fares

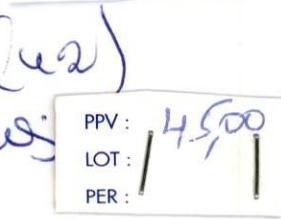
98,30 Atropine 30 (u3)  
leptosin



57,30x2 Norepinephrine 100 (u2)  
leffis



45,6x2 Dopexed 1000 (u2)  
leffis à 2 (leffis)



Pharmacie OULAD JARRAR  
Bz. AL AOUI HACHMI Meryem  
B3, Village Pilote Dar Bouazza  
CP. 0522 29 08 03 - CASABLANCA

Dr Ouafae GUESSOUS KRAFESS  
Medecine Générale - Echographie  
8, Rue Assaad Bnou Zarara - 8<sup>me</sup> Etage  
Maârif - Casablanca  
Tél : 022 98 80 71 / 061.41.17.27  
INPE : 091014357